



DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES OU ARRACHAGE DE HAIES OU ARASAGE DE TALUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

Cette autorisation est exigible en application de l'arrêté municipal du 23 décembre 2022 portant règlementation de l'abattage d'arbres, arrachage de haie et d'arasage de talus.

La présente demande et les pièces annexes doivent **être déposées 1 mois avant tout travaux**

DEMANDE A RETOURNER IMPERATIVEMENT

MAIRIE DE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

PLACE DE LA MAIRIE

31 570 SAINTE FOY d'AIGREFEUILLE

conformite.urbanisme.sfa@orange-business.fr

1 DEMANDEUR

Madame Monsieur

Nom : Prénoms :

Adresse :

Numéro, voie, lieu-dit :

Commune :

Code postal :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Courriel :

2 TERRAIN

Adresse du terrain :

Numéro, voie, lieu-dit :

Commune :

Code postal :

Résidence principale Résidence secondaire

Références cadastrales (section et numéro) :

3 VOLET PAYSAGER

Motifs de la demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Essence(s) et nombre d'arbre(s) ou de haie(s) ou de talus concerné(es) par la demande

| ESSENCES VÉGÉTALES | NOMBRE D'ARBRE(S) HAIE(S) TALUS A ABATTRE |
|---------------------------|--|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Essence(s) et nombre d'arbre(s) ou haie(s) dont la plantation doit être réalisée

| ESSENCES VÉGÉTALES | NOMBRE D'ARBRE(S) HAIE(S) A PLANTER |
|---------------------------|--|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

4 ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements fournis.

Je m'engage à mettre en œuvre l'abattage, arrachage ou arasage et les replantations dans la stricte conformité avec la présente demande et les pièces qui y sont annexées.
J'ai lu l'arrêté municipal du 23 décembre 2022.

ATTENTION : Silence de l'administration vaut rejet tacite

A :, Le

Signature :

5 PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A TOUTE DEMANDE

- Un croquis permettant de localiser sur le terrain :
 - le ou les arbres, la ou les haies, le ou les talus qu'il est projeté d'abattre ou d'arracher ou d'arasé,
 - le ou les arbres, la ou les haies qu'il est prévu de replanter.
- Des photographies permettant d'apprécier l'environnement.